

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

DÉCRET

Portant règlement d'administration publique sur la durée du travail effectif journalier des ouvriers adultes.

(Journal Officiel du 17 mai 1902)

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,

Vu la loi du 9 septembre 1848 relative aux heures de travail dans les manufactures et usines, et notamment l'article 2 ainsi conçu :

« Des règlements d'administration publique détermineront les exceptions qu'il sera nécessaire d'apporter à cette disposition générale, à raison de la nature des industries ou des causes de force majeure » ;

Vu la loi du 2 novembre 1892 sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels ;

Vu la loi du 30 mars 1900 portant modification de celles du 2 novembre 1892 et du 9 septembre 1848 ;

Vu les décrets des 17 mai 1851, 31 janvier 1866, 3 avril 1889 et 10 décembre 1889, rendus en exécution de la loi du 9 septembre 1848 ;

Vu l'avis du Comité consultatif des arts et manufactures ;

Vu l'avis de la Commission supérieure du travail ;

Le Conseil d'Etat, entendu,

Décète :

Art. 1^{er}. — La durée du travail effectif journalier des ouvriers adultes peut, pour les travaux désignés au tableau suivant et conformément à ses indications, être élevée au dessus des limites respectivement fixées par l'article 1^{er} de la loi du 9 septembre 1848, en ce qui concerne les établissements ou parties d'établissements industriels n'employant dans les mêmes locaux que des hommes adultes et par l'article 2 de la loi du 30 mars 1900, en ce qui concerne les établissements ou parties d'établissements industriels employant dans les mêmes locaux des hommes adultes et des enfants, des filles mineures ou des femmes ;

1^o Travail des ouvriers spécialement employés dans une industrie quelconque à la conduite des fours, fourneaux, étuves, sécheries ou chaudières autres que les générateurs pour machines motrices, ainsi qu'au chauffage des cuves et bacs, sous la condition que ce travail ait un caractère purement préparatoire ou complémentaire et ne constitue pas le travail fondamental de l'établissement.

Travail des mécaniciens et des chauffeurs employés au service des machines motrices.

Une heure et demie au delà de la limite assignée au travail général de l'établissement ; deux heures le lendemain de tout jour de chômage.

2^o Travail des ouvriers employés, après arrêt de la production, à l'entretien et au nettoyage des métiers ou autres machines productrices que la connexité des travaux ne permettrait pas de mettre isolément au repos pendant la marche générale de l'établissement.

Une demi-heure au delà de la limite assignée au travail général de l'établissement.

3^o Travail d'un chef d'équipe ou d'un ouvrier spécialiste dont la présence est indispensable à la marche d'un atelier ou au fonction-

nement d'une équipe, dans le cas d'absence inattendue de son remplaçant et en attendant l'arrivée d'un autre remplaçant.

Deux heures au delà de la limite assignée au travail général de l'établissement.

4^o Travail des ouvriers spécialement employés soit au service des fours, soit à d'autres opérations, quand le service ou les opérations doivent rester continus pendant plus d'une semaine.

Faculté illimitée pendant un jour, pour permettre l'alternance des équipes, cette alternance ne pouvant avoir lieu qu'à une semaine d'intervalle au moins.

5^o Travail des ouvriers spécialement employés soit à des opérations de grosse métallurgie (fonte, forgeage, laminage de métaux en grosses pièces et opérations connexes), soit à d'autres opérations reposant sur des réactions qui, techniquement, ne peuvent être arrêtées à volonté, lorsque les unes et les autres ne peuvent être terminées dans les délais réglementaires, par suite de circonstances exceptionnelles.

Deux heures exceptionnellement pour la grosse métallurgie, six heures la veille de tout jour de chômage.

6^o Travaux urgents dont l'exécution immédiate est nécessaire pour prévenir des accidents imminents, organiser des mesures de sauvetage, ou réparer des accidents survenus soit au matériel, aux installations ou aux bâtiments de l'établissement.

Faculté illimitée pendant un jour au choix de l'industriel ; les autres jours, deux heures au delà de la limite fixée par l'article 1^{er}, § 1^{er}, de la loi du 9 septembre 1848.

7^o Travaux exécutés dans l'intérêt de la sûreté et de la défense nationales, sur un ordre du Gouvernement constatant la nécessité de la dérogation.

Limite à fixer, dans chaque cas, de concert entre le Ministre du commerce et de l'industrie et le Ministre qui ordonne les travaux.

8^o Travail du personnel des imprimeries typographiques, lithographiques et en taille douce.

Deux heures au delà de la limite fixée par l'article 1^{er}, § 1^{er}, de la loi du 9 septembre 1848. Maximum annuel : 100 heures.

9^o Travail des ouvriers spécialement employés à la mouture des grains dans les moulins exclusivement actionnés par l'eau ou par le vent.

Deux heures au delà de la limite fixée par l'article 1^{er}, § 1^{er}, de la loi du 9 septembre 1848.

Art. 2. — Les facultés d'augmentation de la durée du travail journalier accordées pour les enfants, les filles mineures et les femmes, en vertu de la loi du 2 novembre 1892, s'appliquent de plein droit aux ouvriers adultes employés dans les mêmes locaux.

Art. 3. — Tout chef d'établissement qui veut user des facultés prévues aux articles précédents est tenu de faire connaître préalablement à l'inspecteur du travail la nature de la dérogation, le

nombre d'ouvriers pour lesquels la durée du travail journalier sera augmentée, les heures de travail et de repos de ces ouvriers, celles de l'ensemble du personnel de l'établissement et les jours auxquels s'applique l'augmentation. Copie de cet avis sera affichée dans l'établissement.

Si cette augmentation est motivée, soit par les circonstances exceptionnelles prévues au paragraphe 5 du tableau annexé à l'article 1^{er}, soit par les travaux urgents prévus au paragraphe 6 du même tableau, l'avis doit être envoyé par exprès ou par télégramme

à l'inspecteur du travail. Si la faculté réclamée ne lui paraît pas justifiée, celui-ci en avisera l'industriel.

Art. 4. — Les décrets des 17 mai 1851, 31 janvier 1866, 3 avril 1889 et 10 décembre 1899, sont abrogés.

Art. 5. — Le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 mars 1902.



Les résidus de la vie. — Un pot-au-feu auto-bouilleur. — L'incinération des ordures ménagères. — Le procédé par réduction. — La dépréciation de l'assiette au beurre. — Les incrustations dans les chaudières à vapeur. — Action préservatrice du zinc. — Réhabilitation.

Dans les agglomérations importantes, dans les grandes villes où les nécessités de la vie moderne entassent les populations, on a beaucoup de peine à se débarrasser des résidus de la vie, qui, en définitive, se classent en deux grandes catégories ; les matières fécales, d'une part, puisqu'il faut les appeler par leur nom, et les ordures ménagères, d'autre part.

Les premières soulèvent les graves questions des fosses d'aisances et du tout-à-l'égout, qui sont encore loin d'être résolues. au point de vue, du moins, du meilleur choix qu'il conviendrait d'adopter pour satisfaire aux lois de l'hygiène. Nous nous rappelons que les plus grandes sommités avaient autrefois condamné, sans appel, le procédé qui consiste à évacuer dans les égouts d'une ville toutes les déjections susceptibles de porter aux quatre coins de la cité les germes morbides émis sur quelques points déterminés de l'agglomération. Aujourd'hui on est passé outre, le tout-à-l'égout est la panacée universelle, et ce sont les fosses qui sont des foyers d'infection.

En somme, tous ont raison, car tous ces systèmes ont leurs inconvénients et leurs dangers, mais comme on n'a trouvé rien de mieux pour le moment, on est bien obligé de se contenter de ce que l'on a.

Pour les ordures ménagères, il semble qu'on ait réalisé des progrès plus certains. Le procédé le plus simple, le plus ancien et le plus généralement employé, jusqu'à ces derniers temps, consiste, pour les habitants, à exposer lesdites ordures sur la voie publique et, pour la municipalité, à les faire enlever par des tombereaux qui vont les épandre sur les champs de la banlieue.

Encore ce procédé, si primitif, n'est-il pas arrivé, du premier coup, à la perfection relative qu'il a acquise aujourd'hui, car il y a peu de temps encore, les Parisiens ne possédaient pas la boîte à ordures, que les Lyonnais utilisaient depuis longtemps, et il n'a fallu rien moins que l'intelligente initiative d'un préfet illustre pour les doter de la poubelle actuelle.

On tend aujourd'hui à remplacer ces procédés des âges préhistoriques par des traitements industriels. Où l'industrie ne va-t-elle pas se nicher ? Les dépôts dans les champs ont, en effet, le grave inconvénient de donner lieu à des amas susceptibles de se putréfier et d'émettre des miasmes aussi incommodes qu'antihygiéniques. En outre, dans les environs des grandes villes surtout, de pareils dépôts peuvent devenir très encombrants et difficiles à loger, vu leur volume considérable.

D'autre part, les ordures ménagères ne sont pas des matières inertes et l'on peut les utiliser autrement qu'à la formation directe des engrais pour l'agriculture. Ce sont en effet des matières combustibles ; en outre, elles contiennent, en notable quantité, des matières grasses, qui représentent une certaine valeur commerciale, et les résidus constituent encore des substances fertilisantes utilisables.

Ces qualités sont bien faites pour tenter les industriels à l'affût d'opérations et d'entreprises toujours nouvelles. Aujourd'hui la houille est hors de prix et l'on se demande avec effroi jusqu'à quel taux les charbonniers élèveront les tarifs de cette marchandise de première nécessité. Si l'on pouvait un jour utiliser ces ordures ménagères, comme chauffage, dans chaque habitation, ce serait le rêve. On échapperait ainsi aux exigences chaque jour croissantes de ces houilleurs du cru et l'on réaliserait un cycle scientifique complet, en utilisant les déchets du ménage pour faire bouillir le pot-au-feu, qui se suffirait ainsi à lui-même.

En attendant que les inventeurs aient pu réaliser ce genre de récupérateur domestique, l'industrie construit dès maintenant de vastes appareils qui permettent d'incinérer les ordures rejetées des habitations. Quant à la chaleur dégagée par ce combustible, d'ailleurs assez pauvre, il faut le reconnaître, elle est utilisée, sinon pour faire bouillir la marmite, du moins pour chauffer et vaporiser l'eau de chaudières industrielles.

La vapeur ainsi obtenue sert à actionner des moteurs qui peuvent faire tourner des dynamos et produire de l'électricité. O merveille de l'industrie moderne, qui fait jaillir l'éclair pur et la lumière des viles ordures primitivement vouées à la dégénérescence de la putréfaction !

Mais l'incinération est, en principe, un procédé inférieur de destruction des matières organiques. Ces résidus sont des substances dégénérées, il est vrai, des natures mortes si l'on veut, mais ce sont encore des débris organisés. Le feu détruit tout cet organisme et le fait retomber à l'état minéralisé, c'est-à-dire au degré le plus bas de l'échelle de la matière, en ruinant entièrement tout l'édifice péniblement élevé par le potentiel de la vie organique.

Au point de vue purement scientifique, cette incinération paraît être une sorte d'hérésie ; ce n'en est pas moins un moyen commode de nous débarrasser de ce qui nous gêne, mais le moyen n'est pas conforme aux lois bien entendues de l'économie politique.

Le second moyen, dit procédé par réduction, qui est employé concurremment avec l'incinération, est évidemment plus rationnel, puisqu'il tend, non pas à détruire l'édifice organique, mais à en recueillir les matériaux, tels que les corps gras et les résidus fertilisants, pour les utiliser chacun dans le domaine de leurs propriétés respectives.

Nous devons à la vérité, toutefois, de dire que le procédé par foyers dits destructeurs est plus généralement employé que le procédé par réduction. Il existe aujourd'hui déjà un grand nombre de destructeurs, auxquels sont annexés le plus souvent des générateurs à vapeur.

Le principe de ces destructeurs consiste dans l'emploi de fours à grille, dans lesquels on charge les ordures à incinérer. Ces fours sont généralement multiples et fonctionnent alternativement, de sorte que les fumées noires qui s'échappent du foyer nouvellement allumé, vont se mélanger dans une chambre de combustion avec le gaz à haute température provenant du premier foyer qui est alors en pleine activité et qui sert à les brûler.

La combustion exige, pour être maintenue d'une manière certaine, un excellent tirage et souvent une insufflation d'air sous pression. Certains appareils comportent même un foyer spécial qui permet, en cas de nécessité, de remédier à l'insuffisance de leur fournie par la combustion des ordures.

On arrive ainsi à développer dans les chambres de combustion des températures de 1.100 à 1.500 degrés. Avec l'appareil du système Meldrum établi à Darwen, en Angleterre, on a pu porter à 14 atmosphères la pression du générateur de vapeur installé dans les canaux de passage des gaz de la combustion. La vapeur ainsi obtenue est utilisée pour produire l'électricité nécessaire à l'éclairage et à la traction d'un tramway.

* *

Les Américains semblent plus disposés à adopter le système par réduction. Dans ce procédé, les matières grasses sont extraites en traitant les ordures, soit par l'huile de naphte, soit par la benzine, soit par la vapeur sous pression.

Les opérations se font d'une manière méthodique et continue. Les ordures chargées sur un chariot sont déversées dans des récipients ou digesteurs, dans lesquels ils sont soumis à l'action de la vapeur, à la pression de 25 atmosphères. L'eau et la graisse résultant de l'opération sont évacuées dans un récipient où se fait la séparation des deux produits.

Les résidus de la digestion sont soumis à la pression de 140 atmosphères dans une presse hydraulique, puis desséchés dans une turbine à vapeur et enfin passés au tamis rotatif qui rejette les substances stériles et permet de recueillir la matière fertilisante.

Il semble résulter de l'expérience acquise aujourd'hui que le traitement industriel des ordures ménagères ne peut donner des bénéfices suffisamment rémunérateurs, eu égard au capital de premier établissement.

Les meilleurs résultats au point de vue économique seront obtenus si l'on peut traiter séparément les matières de provenances diverses, suivant leurs qualités respectives, c'est-à-dire celles riches en combustibles par l'incinération, et celles chargées de matières grasses par la réduction.

Ces dernières, évidemment, seraient plus spécialement recueillies dans les quartiers riches où le beurre et autres substances grasses sont plus abondants que dans les quartiers moins favorisés de la fortune.

Il n'y a qu'une chose à craindre c'est que les graisses provenant de l'opération ne soient servies ensuite sur la table des pauvres gens sous le titre alléchant de beurre d'Isigny; ce serait une terrible concurrence pour la margarine qui contribue si puissamment aujourd'hui à la confection de l'assiette au beurre.

Par contre, il y aurait encore du bon en l'occurrence, car, avec une pareille origine, la fameuse assiette serait un peu dépréciée et donnerait peut-être lieu à moins de féroces compétitions.

* *

Depuis que les chaudières à vapeur existent, les industriels ont eu à lutter contre la formation des dépôts sédimentaires de carbonate et de sulfate de chaux, qui viennent recouvrir les parois intérieures des tôles et constituent ce qu'on appelle les incrustations.

Lorsque ces dépôts restent à l'état de boues mobiles, elles ne présentent guère d'autre inconvénient que d'être susceptibles de

se transformer ultérieurement en dépôts adhérents; il suffit donc, pour éviter tout danger, de nettoyer les chaudières et de se débarrasser des dépôts en temps utile.

Mais lorsque ceux-ci sont devenus adhérents et solides, ils ont pour effet d'isoler la tôle de l'eau qui la baignait intérieurement; il peut en résulter alors une élévation de température telle que la résistance des tôles soit réduite considérablement, surtout aux points exposés à la flamme du foyer; c'est là l'une des causes principales des explosions des chaudières à vapeur.

On évite, dans une certaine mesure, de pareils dépôts par l'épuration chimique des eaux d'alimentation. Le bicarbonate de chaux en dissolution dans les eaux calcaires est précipité par un lait de chaux et le sulfate par le carbonate de soude; les eaux sont ensuite filtrées et admises dans les chaudières.

Mais ces opérations sont coûteuses et ne sont pas sans inconvénients, car les sels de soude, notamment, en dissolution dans l'eau entraînée par la vapeur, attaquent les tuyaux, robinets et autres pièces de cuivre ou de bronze.

Pour empêcher les dépôts de devenir adhérents, on a proposé l'emploi d'un grand nombre d'ingrédients, connus sous le nom de tartrifuges, désincrusters et autres, mais aucun d'eux ne donne des résultats satisfaisants et quelques-uns sont même dangereux par leur action corrosive sur la tôle de fer.

Le procédé le plus pratique qu'on avait pu imaginer jusqu'à ces derniers temps consistait à localiser, autant que possible, les dépôts dans une partie de la chaudière, facilement accessible et peu exposée à l'action directe du foyer.

* *

Aujourd'hui on préconise un procédé, connu depuis assez longtemps d'ailleurs, mais qui a reçu maintenant la consécration de la pratique et semble supérieur à tout autre système. Il s'agit de l'action galvanique produite par la présence de plaques de zinc dans l'intérieur des chaudières.

Le fer et le zinc, en effet, doivent former un couple électrique analogue à celui des piles dans lesquelles l'un des pôles peut être soit en charbon, en cuivre ou en fer, mais dont le second est généralement formé d'une lame de zinc.

Il se passe donc, dans la chaudière transformée en pile galvanique, ce qui se produit, par exemple, dans la pile de Volta. L'eau est décomposée par le courant en oxygène qui se porte sur le zinc et le brûle, car celui-ci s'use et se dissout, et en hydrogène qui se dégage sur les parois des tôles de fer et s'oppose ainsi à l'adhérence des sels calcaires ou siliceux, abandonnés par la vaporisation.

Comme, d'autre part, l'hydrogène est un puissant réducteur, il prévient l'oxydation des tôles dont la conservation est ainsi mieux assurée.

Des expériences très concluantes ont été faites à ce sujet par l'amirauté anglaise.

C'est ainsi que l'une des deux chaudières du remorqueur *Geinder* que l'on avait munie de plaques de zinc a conservé en parfait état ses rivets et ses tôles, tandis que dans l'autre, où l'on n'avait pas mis de zinc, les têtes des rivets ont été fortement corrodées et les tôles rongées.

Les plaques de zinc doivent être suspendues aux parois ou aux tirants des chaudières, au moyen d'une attache en fer plat, et être distribuées à des distances convenables et régulières, afin de protéger les tôles sur toute leur étendue.

On a reconnu que, pour empêcher toute oxydation et incrustation de se produire, il suffit de suspendre 4 ou 5 plaques dans les chaudières de la force de 30 chevaux, alimentées par des eaux de qualité moyenne.

Une circulaire de l'administration de la marine française prescrit l'emploi du zinc laminé en plaques de 0,025 d'épaisseur dans

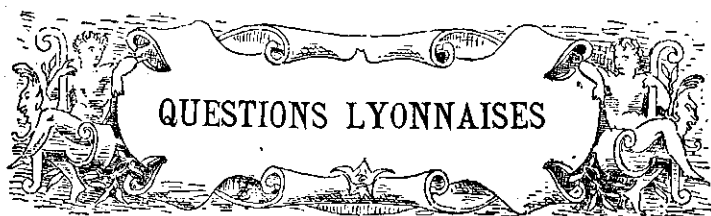
les chaudières des navires de la flotte, à raison de 1^{kg}10 de zinc par mètre carré de surface de chauffe.

Le zinc laminé des fonderies de la Vieille-Montagne paraît particulièrement bien convenir pour cet usage ; les plaques fortement comprimées par l'effet du laminage présentent une usure régulière et progressive, par couches successives superficielles, au lieu d'être attaquées rapidement dans toute leur masse, comme il arrive pour le zinc en lingots. L'utilisation des plaques laminées est donc beaucoup plus complète et plus efficace.

Ainsi le zinc qui, sur le comptoir des mastroquets, produit tant d'oxydations corrosives et de détériorations dans les organismes les plus robustes, se réhabilite dans les chaudières qu'il préserve des corrosions nocives et des incrustations dangereuses.

Il fait ainsi concurrence à la langue d'Esopé qui était à la fois, d'après l'antique fabuliste, la meilleure et la pire des choses existant sur notre globe sublunaire.

DARYMON.



Construction de quatre kiosques pour les gardes du parc de la Tête-d'Or.

En raison de l'aspect disgracieux et de l'incommodité des guérites en bois existantes auprès des portes d'entrée du parc, et destinées aux gardes de service, l'architecte divisionnaire des III^e et VI^e arrondissements a préparé un projet de construction de quatre kiosques pour remplacer ces guérites, qui auraient fait tache une fois l'installation des grilles de clôture terminée.

Le devis s'élève pour l'ensemble à 6.640 francs comprenant :

Maçonnerie et ciment	fr. 900 »
Charpente et menuiserie	2.800 »
Serrurerie	460 »
Zinguerie, couverture et gaz	1.440 »
Plâtrerie, peinture et vitrerie	360 »
Imprévus	680 »

Les 199 francs d'honoraires de l'architecte portent la dépense au total de 6.839 francs.

Le rapport du maire propose, vu le peu d'importance des divers lots, de confier les travaux aux entrepreneurs adjudicataires de l'entretien des bâtiments communaux, aux conditions de leurs marchés respectifs.

MISE EN ÉTAT DE VIABILITÉ DE DIVERSES VOIES PUBLIQUES AUX ABORDS DU MARCHÉ & DE L'ABATTOIR DE VAISE

L'emploi d'un crédit de 100.000 francs, inscrit au budget supplémentaire de 1901, pour donner satisfaction à diverses pétitions concernant le mauvais état des chemins avoisinant le marché de l'abattoir de Vaise, a été établi de la façon suivante, adoptée par le Conseil dans sa séance du 20 mai :

1° Pavage en pavés d'échantillon et remplacement des bordures des trottoirs en mauvais état des rues actuellement macadamisées, savoir :

a) Chemin vicinal ordinaire n° 7, de Saint-Just à Saint-Simon, entre le chemin de Gorge-de-Loup et la route nationale de Paris à Antibes.

b) Chemin vicinal ordinaire n° 25, de Gorge-de-Loup, entre l'avenue de l'Abattoir et le chemin de Saint-Just à Saint-Simon.

c) Chemin vicinal ordinaire n° 127, avenue de l'Abattoir, entre le chemin de Gorge-de-Loup et l'entrée de l'Abattoir ;

2° Emploi d'anciennes bordures et de vieux pavés pour l'établissement de trottoirs avec rigoles sur les deux côtés du chemin vicinal ordinaire n° 134, du Béal, au droit du marché aux bestiaux ;

3° Construction d'un mur de soutènement du trottoir de l'avenue de l'Abattoir, devant la propriété de M. Brac de la Perrière.

Ces travaux seront mis en adjudication publique.

CHAMBRE SYNDICALE

DES

ENTREPRENEURS DE BATIMENTS

DE LYON & DE LA RÉGION

— GROUPE DE LA MENUISERIE —

La corporation de la menuiserie, dans son Assemblée générale du 22 avril 1902, a décidé à l'unanimité l'envoi de la présente circulaire.

La suppression des octrois sur les matériaux de construction a donné naissance à une opinion, fondée d'ailleurs, d'après laquelle les entrepreneurs affranchis désormais de cette charge pouvaient, dans une proportion équivalente, diminuer le prix de leurs travaux.

Mais, là où l'opinion s'égare, c'est lorsqu'on prétend que cette proportion doit être uniforme pour toutes les corporations du bâtiment.

D'une statistique scrupuleusement dressée, il résulte que, si pour certaines d'entre elles les matériaux bénéficient d'une réduction appréciable, il n'en est pas de même pour d'autres ; notamment la menuiserie pour laquelle les droits supprimés représentent 1,10 pour 100 du prix total, lorsqu'il s'agit de grands travaux de construction ; ce chiffre s'abaisse et devient nul pour des travaux compliqués ou d'entretien, dans lesquels la main-d'œuvre entre pour la majeure partie dans les prix de revient.

De plus, il y a lieu de tenir compte de la situation toute particulière qui est faite à cette profession par suite de la suppression des octrois. Les taxes de remplacement l'atteignent d'autant plus que, pour l'exercice de cette industrie, il faut disposer de vastes emplacements couverts pour emmagasiner les bois d'avance, et de locaux importants éclairés et fermés pour ateliers destinés à la confection des ouvrages ; les taxes de remplacement sur ces locaux sont donc d'autant plus élevées.

Les maîtres menuisiers de Lyon ont, en outre, à supporter des charges dont sont exempts les menuisiers des environs venant placer leurs travaux en ville, qu'ils peuvent rentrer en franchise et faire poser sans payer des indemnités de déplacement aux ouvriers ; le contraire se produit pour les travaux exécutés par les maîtres menuisiers de Lyon, leur mise en place en dehors des barrières donnant lieu à des frais de déplacement onéreux. Il est de toute évidence qu'en ce qui concerne les menuisiers exerçant leur profession dans Lyon, l'ancien régime leur était préférable, et qu'en conséquence, à propos de la suppression de l'octroi, ils ne peuvent faire aucune réduction sur l'ensemble de leurs travaux.

Le Délégué, MICHEL.

Lyon, 10 mai 1902.

Nous prions Messieurs les Abonnés de prendre note de la date d'expiration de leur abonnement mentionnée sur l'étiquette d'envoi du Journal, afin de nous faire parvenir en temps utile le montant de leur renouvellement.

Tout abonnement qui n'a pas été dénoncé avant son échéance ou dont les exemplaires ne nous ont pas été retournés, après cette date, continue de droit, et le montant en est entièrement exigible d'avance.

PROGRAMME DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
de l'Association Provinciale des Architectes Français

L'Assemblée générale de Lyon-Grenoble se réunira à Lyon, au Palais du Commerce, à Grenoble, à l'Hôtel de Ville.

En voici le programme :

Lyon. — *Mardi 24 juin* : 5 1/2 du soir Réunion du Bureau chez le Président.

Mercredi 25 juin : 9 h. 1/2 : Séance d'ouverture de l'Assemblée générale.

1. Vérification des pouvoirs. — 2. Appel nominal et signature du registre des présences. — 3. Attribution du nombre des voix (art. 18 du règlement). — 4. Lecture de la correspondance. — 5. Allocution du Président. — 6. Compte rendu du Secrétaire général. — 7. Observations, s'il y a lieu, sur la direction et la marche de l'Association. — 8. Rapport de l'Archiviste. — 9. Compte rendu du Trésorier. — 10. Projet de budget pour l'exercice 1902-1903. — 11. Nomination de la Commission des Finances. — 12. Nomination du Jury du Concours d'Élèves de 1902. — 13. Dépôt et lecture de propositions diverses. — 14. Les Écoles régionales. — 15. Question des Diplômes. — 16. Honoraires. — 17. Séries provinciales. — Les Architectes au Parlement. — 19. Question de la Céruse. — 20. Le Théâtre populaire. — 21. Les Architectes et les Lois sur les accidents du travail. — 22. Jugement du Concours d'Élèves de 1902. — 23. Rapport de la Commission des Finances et vote du budget de l'exercice 1902-1903. — 24. Discussion des propositions déposées et décisions diverses. — 25. Choix de la Ville où se tiendra l'Assemblée générale en 1903. — 26. Élections pour le remplacement des Membres sortants du Bureau, savoir :

MM. TROUMP, vice-président.

LECŒUR, vice-président.

NAQUIN DE LIPPENS, secrétaire général.

CHANGARNIER, secrétaire.

(MM. TROUMP ET CHANGARNIER ne sont pas rééligibles).

Midi : Déjeuner.

2 heures 1/2 : Visite de la Ville sous la conduite des Architectes de Lyon.

7 heures : Dîner.

Jeudi 26 juin : 8 heures 1/2 : Deuxième séance.

10 heures : Départ en bateau pour l'Île-Barbe.

Midi : Déjeuner offert par les Architectes de Lyon et du Rhône.

2 heures 1/2 : Promenade en bateau sur la Saône et retour à Lyon.

5 heures 40 : Départ pour Grenoble (gare de Perrache). Arrivée à 8 heures¹.

Grenoble. — *Vendredi 27 juin* : 9 heures 1/2 : Troisième séance.

11 heures : Visite du Palais de Justice.

Midi : Déjeuner.

2 heures : Départ pour Vizille (arrêt aux Ponts-de-Claix). Visite du château et retour à Grenoble par Uriage. Lunch offert par la Société Dauphiné-Savoie.

7 heures : Dîner.

Samedi 28 juin : 9 heures 1/2 : Séance de clôture.

Midi : Déjeuner.

2 heures : Visite du Musée et de l'Asile des Vieillards de la Tronche.

7 heures : Banquet.

NOTA. — Le samedi 28 juin, à 5 heures 1/2, aura lieu l'Assemblée générale annuelle de la Société d'Assistance confraternelle des Architectes Français.

Le Dimanche 29 Juin aura lieu une Excursion à la Grande Chartreuse, organisée par les Architectes de Grenoble.

Chemins de fer : Départ de Grenoble, 6 h. 10². — Arrivée à Saint-Laurent-du-Pont, 8 h. 05. — Petit déjeuner. — Voitures :

¹ Un autre train part à huit heures et arrive à Grenoble à midi.

² Sauf légères modifications motivées par l'horaire du service d'été.

Départ pour la Chartreuse (durée du trajet, 1 h. 3/4); Messe et Visite spéciale du Couvent; Déjeuner à Saint-Pierre-de-Chartreuse, à l'Hôtel du Désert. — Retour à Grenoble par la merveilleuse route du Sappey (durée du trajet, 3 h. 1/2).

Le coût approximatif total de l'excursion est d'environ 15 francs.

On est prié de s'inscrire d'avance à cause des voitures et du déjeuner.

TRAVAUX DU P.-L.-M.

Ligne de Tarascon à Cette. — *Travaux d'entretien.* — M. Lacroix, ingénieur de la Compagnie P.-L.-M., chargé de la direction du 13^e arrondissement de la voie, à Nîmes, va procéder à la mise en adjudication des travaux d'entretien, pendant l'année 1902, des lignes de Tarascon à Cette, de Sommières aux Mazes, et d'Arles à Lunel.

Ces travaux divisés en six lots comportent pour chacun des lots : les démolitions, terrassements, maçonneries, plâtrerie, couverture, peintures, vitreries et tentures.

Le montant de ces lots est évalué de 5000 à 21.500 francs.

Gares de Lyon-Perrache et de Lyon-Vaise. — *Construction et réparation de pavages de cours et voies.* — M. Dessirier, ingénieur de la Compagnie P.-L.-M., chargé du 3^e arrondissement de la voie, à Lyon, va procéder, dès que possible, à la mise en adjudication des travaux relatifs à la construction et à la réparation de pavages de cours et voies dans les gares de Lyon-Vaise et Lyon-Perrache. Ces travaux sont évalués à la somme de 30.000 francs.

Ligne de Grenoble. — *Travaux d'assainissement.* — M. Dagalier, ingénieur de la Compagnie P.-L.-M., chargé du 9^e arrondissement de la voie, à Grenoble, procédera, dans le courant de cette quinzaine, à la mise en adjudication des travaux relatifs à l'assainissement et à la consolidation du remblai situé au kilomètre 181 + 950 et de la tranchée située au kilomètre 182 + 150.

Ces travaux s'élèveront à la somme de 30.000 francs environ.

Ligne de Santenay à Etang, par Autun. — *Etablissement de pierrées* dans le talus de gauche de la tranchée des Bourdons et l'excédent à gauche et en amont de ce talus, entre les points 48 + 480 et 48 + 600 et au règlement des terres de ce talus.

Ces travaux, évalués à 70.000 francs, vont être mis en adjudication dès que possible par les soins de M. Dessirier, ingénieur de la Compagnie P.-L.-M., chargé du 3^e arrondissement de la voie, à Lyon.

LES ARCHITECTES A MADAGASCAR

Il ressort d'une enquête que M. le général Gallieni a fait récemment entreprendre à Madagascar, sur la demande d'une Société de propagande coloniale de Paris et dont il vient de communiquer les résultats à l'Office Colonial, que l'élément européen n'est pas encore assez nombreux dans la colonie, pour qu'un jeune architecte soit assuré de trouver, dès son arrivée, une situation suffisamment rémunératrice. Toutefois, la Chambre consultative de Tamatave pense qu'un architecte au courant des travaux d'adduction d'eau et d'arpentage, actif et intelligent, aurait des chances de réussir dans cette ville. D'autres assemblées n'entrevoient, à son profit, que quelques travaux qui ne sauraient lui assurer une situation avantageuse. Enfin, le plus grand nombre d'entre elles ont déclaré qu'il n'y avait pour le moment aucune chance de réussite dans cette branche professionnelle.

« Je crois avec la Chambre consultative de Tamatave, ajoute le Gouverneur général, qu'un bon architecte, sérieux, jouissant de quelques ressources, arriverait à se créer une situation conve-

nable dans quelques-unes des grandes villes de la colonie, notamment à Tananarive et à Tamatave, peut-être même à Diégo-Suarez, etc., où le goût du confort augmente avec l'accroissement constant de l'élément européen, en même temps que le développement commercial et industriel appellent des constructions et des travaux de plus en plus importants. Mais, pour que le succès soit assuré, il faudrait que l'intéressé fût en mesure, le cas échéant, de procéder à l'exécution de ses projets; le métier d'entrepreneur est, ici, en effet, infiniment plus lucratif que celui d'architecte et n'est pas exposé, comme celui-ci, à de longues périodes de chômage. »

L'EMPLOI DE L'ÉLECTRICITÉ DANS L'INDUSTRIE

— SUITE —

Formation accélérée. — La formation longue et coûteuse des accumulateurs Planté les rendait impraticables pour les usages industriels. Les premiers efforts des inventeurs ont surtout eu pour objet d'abrèger cette période de formation.

C'est Camille Faure qui, le premier, réussit à obtenir rapidement des capacités voltaïques considérables. Aussi, avec lui on voit les accumulateurs entrer dans la période industrielle.

Planté produisait sur ses électrodes une couche mince de matières actives aux dépens du métal même des électrodes; Camille Faure (octobre 1880) obtint d'emblée des électrodes à couche active épaisse, en appliquant sur les lames de plomb une pâte d'oxyde et de sulfate de plomb.

Des électrodes ainsi préparées peuvent être formées par une seule charge de cinquante heures environ.

La découverte de Faure eut le succès qu'elle méritait; car, enfin, pourvu que les plaques soient recouvertes de leur matière active, peu importe de quelle façon cette matière s'y trouve appliquée. A partir de ce jour, les accumulateurs deviennent d'un usage général.

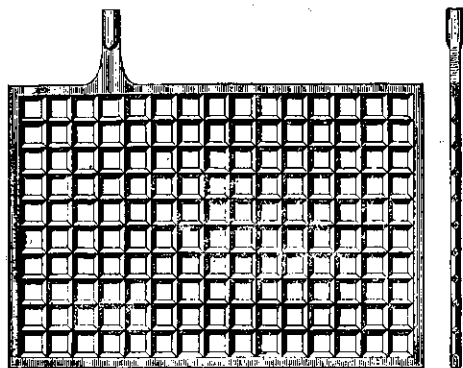


FIG. 3. — Plaque Faure.

Accumulateurs Faure, Sellon, Volkmar. — Les électrodes de Faure, Sellon, Volkmar sont formés de plaques grillagées obtenues par fusion (fig. 3).

Elles sont tartinées d'une pâte d'oxyde de plomb gâchée avec de l'acide sulfurique à 40 degrés.

La figure 4 montre une plaque garnie de sa matière active et la figure 5 donne la vue d'un accumulateur monté dans son bac en verre.

Une charge de cinquante heures suffit pour amener la pâte active à l'état de peroxyde de plomb aux électrodes positives et à la réduire en plomb spongieux aux électrodes négatives.

Malgré la grande valeur de cet appareil, les résultats ne

furent pas toujours ce que l'on en attendait: on ne pouvait pratiquer que des charges et décharges très modérées; comme on aurait pu le prévoir, le foisonnement de décharge, c'est-à-dire l'augmentation du volume de l'oxyde quand il passe à l'état de sulfate, fait écailler les pastilles, et ces débris, tombant au fond du bac, établissent peu à peu des contacts entre les plaques, diminuent la capacité et obligent à des nettoyages fréquents.

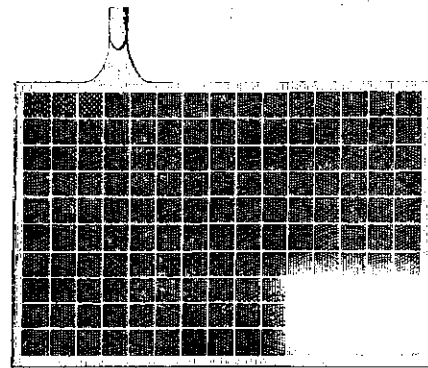


FIG. 4. — Plaque Faure garnie.

Après les accumulateurs *Faure, Sellon, Volkmar*, on voit surgir une foule de systèmes utilisant les pâtes de Faure et copiant la disposition à plaques.

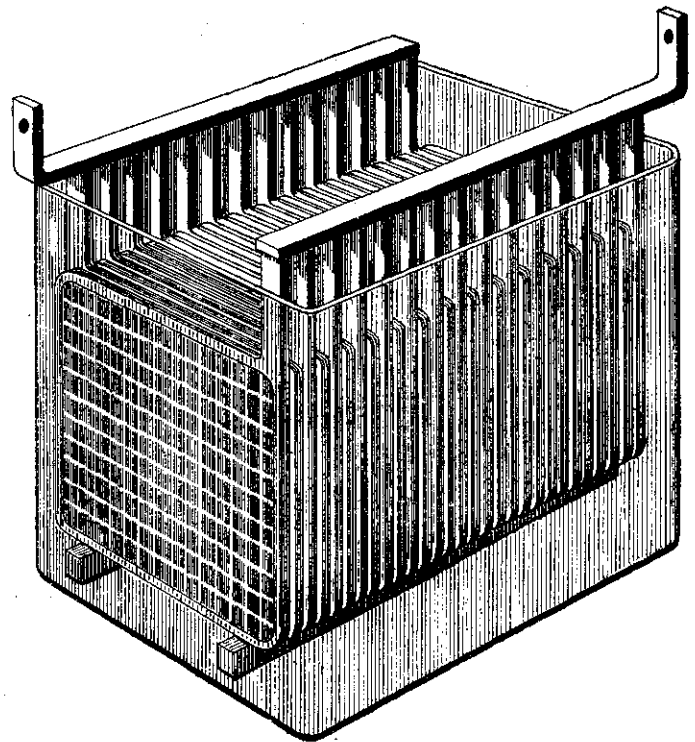


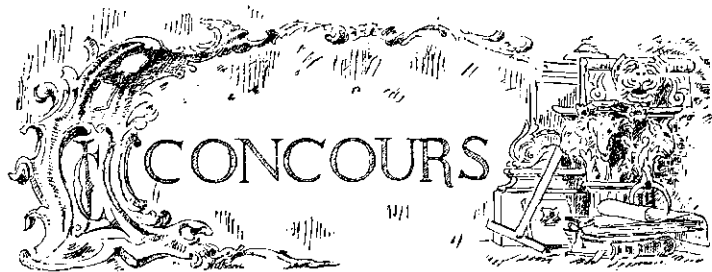
FIG. 5. — Accumulateur Faure, Sellon, Volkmar.

La préoccupation des divers inventeurs a toujours été d'obvier à la chute des matières actives: ils ont varié à l'infini la forme des alvéoles et la composition des pâtes. Nous ne pouvons donner qu'une énumération restreinte des principales dispositions employées.

(A suivre.)

F. M. LÖBER¹.

¹ Extrait du *Traité pratique d'électricité appliquée à l'industrie*, principes, construction et emploi de machines dynamos et d'accumulateurs, par F.-M. Loeber, ingénieur électricien. — 1 vol. petit in-8°, avec 100 figures dans le texte, cartonné 3 fr. 50. — A. REY & C^{ie}, éditeurs, 4, rue Gentil, Lyon.

**CHAMBÉRY**

CAISS D'ÉPARGNE

Un concours est ouvert à Chambéry, *entre tous les architectes de nationalité française des départements de la Savoie, de la Haute-Savoie, de l'Ain et de l'Isère*, pour la construction d'un Hôtel de caisse d'épargne, sur un terrain situé à l'angle du boulevard de la Colonne et de la rue de la Poste.

Le chiffre total de la dépense ne devra pas excéder 100.000 fr., non compris la valeur du terrain, les honoraires de l'architecte et le mobilier. Les projets devront être remis à la Caisse d'épargne, *au plus tard le 31 août 1902*.

Le jury sera composé du maire de Chambéry, président; du Conseil des directeurs de la Caisse d'épargne, d'un autre membre du Conseil, du Professeur d'architecture de l'École des Beaux-Arts de Lyon, de l'architecte du département de l'Isère et de trois architectes désignés par les concurrents, choisis dans les quatre départements appelés à concourir et dans le département du Rhône, mais n'ayant pas pris part au concours.

L'auteur du projet classé premier sera chargé de l'exécution (à moins que le concours ne soit jugé insuffisant) et recevra des honoraires à 5 0/0 sur la valeur totale des travaux exécutés. Le jury accordera, en outre, une prime de 1.000 francs à l'auteur du projet classé second et une de 500 francs à l'auteur du projet classé troisième.

VALENCEAMÉNAGEMENT D'UN JARDIN PUBLIC
RÉSULTATS

Le jury chargé d'examiner les projets d'aménagement du nouveau jardin public à Valence, s'est réuni les 13 et 14 mai. Parmi les jurés, citons : MM. CHALAMET, maire, président du jury; AUDRA, directeur de l'École d'art décoratif et industriel de Valence; CLERC, ingénieur en chef des ponts et chaussées; ROMIGUIÈRE, architecte départemental, président de la Société des architectes de la Drôme et de l'Ardèche; Marius VILLARD, architecte-voier de la ville, etc., etc.

Les projets étaient au nombre de quatorze. En séance publique, le président a ouvert les plis contenant les noms des auteurs des objets primés et a proclamé les résultats :

Premier prix ex-æquo : M. Jules VACHEROT, architecte-paysagiste à Billancourt (Seine); M. Edouard REDONT, architecte-paysagiste à Reims (Marne).

Pas de *second prix*.

Troisième prix à créer : M. Eugène TOURET, architecte-paysagiste à Paris.

Première mention honorable : M. Marius LIROSSIER, architecte-paysagiste à Paris.

Deuxième mention honorable : M. A. PÉAN père, architecte-paysagiste à Paris, et M. P. PÉAN fils, élève de l'école des Beaux-Arts.

Troisième mention honorable : L'auteur « se fera connaître après la proclamation du jury ».

LE MARCHÉ SIDÉRURGIQUE FRANÇAIS

Malgré d'assez bonnes dispositions du marché, nos correspondances ne nous annoncent pas de changement dans les cours de Paris.

Dans les Ardennes, reprise du travail à Nouzon, d'une part, et d'autre part un courant d'ordres régulier.

Dans la Marne, le prix de base se maintient à 17 francs.

Le Centre paraît peu favorisé et se plaint de l'absence d'ordres nouveaux.

Dans le Nord-Est on signale une trop grande similitude des semaines qui se succèdent; l'animation n'est pas suffisante; on souhaiterait, pour pouvoir dire que les affaires vont bien, avoir plus d'activité. Le calme se prolonge trop.

**AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

École des Beaux-Arts. — Le jury, chargé de juger le concours pour le prix de Paris, s'est réuni le 20 mai, à l'École nationale des Beaux-Arts. Six concurrents étaient en présence : deux peintres, deux sculpteurs et deux architectes.

Le prix de Paris a été obtenu par M. Botta, sculpteur; une première mention a été accordée à M. Clémencin, sculpteur; une deuxième mention a été accordée à M. Bault, architecte.

Projet de réseau d'égouts à Annecy. — La municipalité d'Annecy projette la construction d'un important réseau d'égouts et, dans une de ses dernières séances, le Conseil a voté le crédit nécessaire aux études de nivellement de la ville, en vue de la confection d'un plan général pour l'établissement de ce nouveau réseau. Dans la même séance, diverses pétitions pour construction d'égouts ont été ajournées jusqu'après solution de la question du réseau général.

Enfin, le nouveau rapport de l'Administration des ponts et chaussées, au sujet du projet de curage des canaux du Thiou et du Vassé, a été renvoyé à la Commission des travaux, pour étude du curage général des canaux de dégorgeement du lac.

Constructions scolaires dans l'Ain. — Parmi les subventions accordées à certaines communes par la Commission départementale de l'Ain, nous relevons les sommes de : 5.878 fr. à la commune de la Boisse, pour construction d'une classe enfantine; 47.880 fr. à la commune de Villebois, pour construction d'un groupe scolaire; 12.400 fr. à la commune de Seillonnaz, pour la création d'une école mixte.

Constructions scolaires dans l'Ardèche. — Le ministre de l'Instruction publique a accordé une subvention de 23 775 fr. pour diverses constructions scolaires. Cette subvention se répartit ainsi : école mixte de la Chapelle (intercommunale Rochepeule, Saint-André-des-Effengeas et Saint-Pierre-des-Macchabées), 8.600 fr.; école mixte des Eyssenets (Gravières), 2.900 fr.; école mixte de Charlon (intercommunale entre Gilhoc, Champis et Saint-Sylvestre), 12.275 fr.

Travaux de viabilité à Grenoble. — La Commission des travaux, réunie le 23 mai, a voté un crédit de 22.915 fr. pour la construction et l'entretien de trottoirs. Elle a également adopté plusieurs projets de travaux de pavage et égouts, dont le montant s'élève à 72.270 fr.

Construction de lavoirs à la Ricamarie. — Le Conseil municipal de la Ricamarie, après avoir examiné les plans et devis dressés par M. Labro, conducteur des ponts et chaussées, en vue de la con-

struction de deux lavoirs, l'un à la Mure, l'autre au Brûlé, les a approuvés et émis le vœu qu'ils soient rapidement mis à exécution.

Les travaux en cours d'exécution. — L'application des taxes de remplacement à Lyon, ayant sensiblement ralenti l'activité des industries de la construction, nous avons depuis quelques mois publié par intermittences seulement nos tableaux de travaux en cours d'exécution.

D'assez importantes modifications s'étant produites dans les chantiers ouverts à l'heure actuelle, nous reprenons la publication périodique de ces documents, qui ne peuvent être l'expression rigoureuse du travail de l'entreprise lyonnaise, mais donnent néanmoins des indications suffisantes et, en tout cas, aussi exactes que possible.

Nous prenons en effet nos informations aux sources les plus authentiques ; mais la discrétion qui nous est parfois demandée par les intéressés nous fait un devoir de ne pas mentionner certaines constructions.

Pour celles qui sont publiées, nous faisons appel à MM. les Architectes et Entrepreneurs pour faire bon accueil à notre service de renseignements ou nous faire parvenir directement les rectifications dont ils pourraient constater la nécessité dans nos listes.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 30 avril au 31 mai.

LYON

- Rue Tronchet, 67.* — Exhaussement de maison. — Propriétaire, M. Tarchier. — Architecte, M. Tarchier, rue Mercière, 34.
- Boulevard du Nord.* — Maison. — Propriétaire, Société des Petits-Hôtels particuliers. — Architecte, M. Thoubillon, 119, rue Pierre-Corneille.
- Route de Vienne, 149 et 153.* — Maison. Prop., M. Germain. — Arch. M. Germain, 2, avenue de l'Archevêché.
- Rue Charlet, 58 bis.* — Maison. Prop., M. Jouveau. — Arch., M. Lacombe, 60, rue Charlet.
- Rue de Bourgogne, 55.* — Maison. Prop., Société des logements économiques.
- Chemin Saint-Denis de Bron.* — Entrepôt. Prop., M. Aurand Wirth.
- Rue Lamartine, à Montchat.* — Maison. Prop., M. Brochier.
- Chemin des Verriers, 4.* — Maison. Prop., M. Chastagnier.
- Chemin du Petit-Versailles.* — Maison. Prop., M. Cusin.
- Place de Serin, 7.* — Bâtiment industriel. Prop., MM. Gillet et fils.
- Chemin de la Viabert.* — Maison. M^{me} Maillot.
- Rue Charlet, 60.* — Maison. — Propriétaire, M. Jouveau. — Entrepreneur, M. Dorion.
- Chemin de la Vitriolerie, 27.* — Maison. — Propriétaire, M. Janin. — Entrepreneur, M. Pérol.
- Chemin des Pins, 61.* — Exhaussement d'une maison. — Propriétaire, M. Maurel. — Entrepreneur, M. Santa.
- Impasse Gerland.* — Maison. — Propriétaire, M. Baronnet.
- Chemin des Pins, 23.* — Maison. — Propriétaire, M. Landier.

SAINT-ÉTIENNE

- Route de Saint-Chamond, 62.* — Exhaussement. — Propriétaire, M. Meunier, à Saint-Pardoux (Creuse).
- Rue d'Annonay, 16.* — Construction. — Propriétaire, M. Mazand, rue Denis-Papin.
- Rue de la Paix, 25.* — Construction. — Propriétaire, M. Grange, à Villars.
- Mémelieu.* — Construction. — Propriétaire, M. Chauvet, au Champrond.
- Rue d'Annonay, 39.* — Construction. — Propriétaire, M. Le Hénaff, rue du Treuil, 12.
- Rue Raspail, 43.* — Construction. — Propriétaire, Veuve Chalaye, à la Chabassière.
- Rue Carron.* — Construction. — Propriétaire, M. Méasson, 113, rue Royet

Rue de la Préfecture, 35. — Exhaussement. — Propriétaire, M. Monnier, même adresse.

Place Jacquard, 5. — Construction. — Propriétaire, M. Pont, même adresse.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — 7 mai. — *Mairie de Lyon.* — Bureaux pour la perception des taxes sur l'alcool. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie, pierre de taille et ciment. Montant des travaux, 3.600 fr. Adjud., M. Védrine, à Lyon, 29 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente et menuiserie. Montant des travaux, 3.300 fr. Adjud., M. Lafosse, à Lyon, 21,25 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Serrurerie. Montant des travaux, 1.050 fr. Adjudic., MM. Augé et Labbé, à Lyon, 39,25 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Ferblanterie, zinguerie et plomberie. Montant des travaux, 900 fr. Adjud., M. Soulier, à Lyon, 38 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Mont. des travaux, 1.050 fr. Adjud., M. Seguin, à Lyon, 25,60 p. 100 de rabais.

Rhône. — 26 mai. — *Mairie de Lyon.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Construction d'un égout du 3^e type, rue Bouchardy. Montant des travaux, 12.331 fr. 40. Adj., M. Emperaire, à Lyon, 32 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Pavage en pavés d'échantillon de grés des rues de la Vitriolerie et Bouchardy. Montant des travaux, 77.344 fr. 58. Adjud., M. Cavarnier, à Lyon, 18 p. 100 de rabais.

Ain. — 17 mai. — *Mairie de Confort.* — Chemin vicinal ordinaire n° 3, de Confort à Menthrières. Montant des travaux, 11.500 fr. Soumissionnaires : MM. Vuillerme, 1 p. 100. — Bergeron, 6 p. 100. — Duborjal, 5 p. 100. — Grisard, 2 p. 100. — Bouvet, 9 p. 100. — Adjud., M. Levrat, à Apremont, 11 p. 100 de rabais.

Ain. — 25 mai. — *Mairie de Montmerle.* — Agrandissement de l'hôpital. — 1^{er} lot. Maçonnerie, charpente, menuiserie, plâtrerie. Montant des travaux, 30.265 fr. 35. Adjud., M. Joly, à Lyon-Villeurbanne, 9 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Cuisines, bains, buanderie. Montant des travaux, 12.920 fr. Adj., M. Maletaz, à Villefranche, 22 p. 100 de rabais.

Ain. — 25 mai. — *Mairie de Méziat.* — Construction du chemin vicinal ordinaire n° 5, à Vaudrenans, sur 328 m. 31. Montant des travaux, 3.000 francs. Soumissionnaire : M. Louis Bibet, prix du devis. Adjud., M. Eugène Buiron, à Méziat (Ain), 1 p. 100 de rabais.

Ain. — 25 mai. — *Mairie de Ruffieu.* — Construction du chemin vicinal ordinaire n° 7. Montant des travaux, 17.000 fr. Soumissionnaires : MM. Bachemin, 20 p. 100. — Bergeron, 14 p. 100. — Barnoux, 8 p. 100. — Levrat, 3 p. 100. — Bouvet, 13 p. 100. — Fcaud, 10 p. 100. — Bésia, 8 p. 100. — Abel, 2 p. 100. — Raymond, 26 p. 100. — Sigrand, 17 p. 100. — Adjud., M. Gaillard, à Ruffieu, 27 p. 100 de rabais.

Isère. — 18 mai. — *Mairie de Bourg-d'Oisans.* — Travaux sur chemins vicinaux. Chemin n° 1. Montant des travaux, 19.500 fr. Soumissionnaires : MM. Pierre Debernardy, 11 p. 100. — Gabriel Allement, 12 p. 100. — Ismael Serratrice, 16 p. 100. — Joseph Serratrice, 7 p. 100. — Gros Bonuivard, 20 p. 100. — Stugonnard, 22 p. 100. — Bidoire, 23 p. 100. — Grandmaison, 10 p. 100. — Meunier, 2 p. 100. — Dauphin, 22 p. 100. — Manin, 5 p. 100. — Adjud., M. Gustave Serratrice, à Remuzat, 26 p. 100 de rabais.

Isère. — 25 mai. — *Mairie de la Motte-Saint-Martin.* — Travaux sur chemins vicinaux. Construction du chemin vicinal ordinaire n° 2 entre Mollard et Majeuil. Montant des travaux, 37.500 fr. Soumissionnaires : MM. Jean Serratrice, 8 p. 100. — Maurice, 22 p. 100. — Joseph Serratrice, 9 p. 100. — Andrieux, 12 p. 100. — Hugonnard, 17 p. 100. — Baret, 10 p. 100. — Rivoire, 15 p. 100. — Dalberto, 2 p. 100. — Adjud., M. Elysée Reynier, à Marcieux (Isère), 24 p. 100 de rabais.

Jura. — 20 mai. — *Sous-préfecture de Poligny.* — Travaux communaux. 1^{er} lot. Commune de Chaux-des-Crotenay. Construction d'un réservoir. Montant des travaux, 14.335 fr. 05. Soumissionnaires : MM. Dequaire, prix du devis. — Bozonetti, 3 p. 100. — Adjud., M. Foulonneau, à Charancey, 4 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Plasne. Construction d'un poids public. Montant des travaux, 4.202 fr. 15. Soumissionnaire : M. Falcot, 3 p. 100. — Adjud., M. Chamois, à Poligny, 13,10 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Pont-d'Héry. Agrandissement de chalet. Montant des travaux, 10.017 fr. 64. Soumissionnaires : MM. David, 1,20 p. 100. — Rossi, 3 p. 100. — Adjud., M. Dequaire, à La Cellette, 4,20 p. 100 de rabais.

Loire. — 19 mai. — *Mairie de Colombier.* — Travaux sur chemins vicinaux. Chemin n° 3, de Colombier au Mantel. Terrasse, chaussée, caniveaux, ouvrages d'art. Montant des travaux, 22.000 fr. Soumissionnaires : MM. J.-B. Rivory, prix du devis. — Poucet, 2 p. 100. — Triol, 1 p. 100. — Marthes, 5 p. 100. — Dard, 6 p. 100. — Chambfort, 9 p. 100. — Bayon, 4 p. 100. — Adjud., M. Francis Graugette, à Maclas, 10 p. 100 de rabais.

Loire. — 20 mai. — *Sous-préfecture de Roanne.* — Travaux sur chemins vicinaux. — 1^{er} lot. Chemin d'intérêt commun n° 24. Montant des travaux, 9.600 fr. Pas de soumissionnaire. — 2^e lot. Chemin d'intérêt n° 26. Montant des travaux, 14.600 fr. Pas de soumissionnaire. — 3^e lot. Chemin d'intérêt commun n° 39. Montant des travaux, 14.400 fr. Pas de soumissionnaire.

Loire. — 20 mai. — *Sous-préfecture de Roanne.* — Chemin d'intérêt commun n° 17. Montant des travaux, 1.700 fr. Pas de soumissionnaire.

Loire. — 25 mai. — *Mairie de Pouilly-sous-Charlieu.* — Travaux communaux. Construction d'une école de filles. Montant des travaux, 36.000 fr. Soumissionnaires : MM. Ormezzano, 2,50 p. 100. — Mallen, 2 p. 100. — Richarz, 2 p. 100. — Degueura, 1,50 p. 100. — Bourdon, 1,90 p. 100. — Bourlot, 1 p.

100. — Rajaud, 1 p. 100. — Dury, 1 p. 100. — Michel, 1 p. 100. — Adjud., M. Jean Mont, à Pouilly-sous-Charlieu, 3,10 p. 100 de rabais.

Savoie. — 22 mai. — *Sous-préfecture d'Albertville.* — Travaux sur ch. vic. — 1^{er} lot. Gilly. Chemin n° 4. Du chef-lieu à la Montaz, par les Martins et Vizeron. Montant des travaux, 24.000 fr. Soumissionnaires : MM. Agostinetti, 15 p. 100. — Alfred Basso, 15 p. 100. — Albin Basso, 20 p. 100. — Jean Basso, 2 p. 100. — François Basso, 26 p. 100. — Paul Bianchi, 7 p. 100. — Fontana, 21 p. 100. — Machelto, 1 p. 100. — Merlot, 2 p. 100. — Pinorini, 14 p. 100. — Ronchetti, 9 p. 100. — Logno, 10 p. 100. — Adj., M. Pierre Basso, à Albertville, 28 p. 100 de rabais. — Queige. Chemin n° 2. D'Outrechénais. Montant des travaux, 22.500 fr. Soumissionnaires : MM. Machelto, Pinorini, prix du devis. — Alfred Basso, 23 p. 100. — Albin Basso, 17 p. 100. — Jean Basso, 7 p. 100. — François Basso, 20 p. 100. — Pierre Basso, 13 p. 100. — Paul Bianchi, 3 p. 100. — Ronchetti, 4 p. 100. — Logno, 4 p. 100. — Adjud., M. Agostinetti, à Saint-Sigismond, 25 p. 100 de rabais.

Savoie. — 24 mai. — *Sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne.* Travaux sur chemins vicinaux. Raudens. Construction d'un chemin entre le hameau des Fabriques et le Replat. Montant des travaux, 43.965 fr. 41. Soumissionnaires : MM. Jean Basso jeune, 5 p. 100. — Symphorien Magnin, 5 p. 100. — Joseph Trivero, 5 p. 100. — Antoine Ramella, 1 p. 100 d'augmentation. — MM. Pierre Basso, Charles Crozet, prix du devis. — Adjud., M. Jean Basso aîné, à Moutiers, 10 p. 100 de rabais. — Saint-Julien-de-Maurienne. Construction d'un pont métallique de 11 mètres de portée avec dalles en ciment armé. Montant des travaux, 8.021 fr. 38. Soumissionnaires : MM. Fournier et Cornu, 6 p. 100. — Roux, 5 p. 100. — Symphorien Magnin, 2 p. 100. — Jules Tosi, 3 p. 100. — Adjudic., M. Pierre Peraldo, à Saint-Jean-de-Maurienne, 13 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Lundi 16 juin, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Services municipaux. — Construction de chaussées en cailloux roulés dans diverses rues du III^e arrondissement. — 1^{er} lot. Pavage en cailloux roulés : rue de Bonnel, entre les rues Boileau et Garibaldi; rue de la Buire, entre les rues de la Villardière et du Pensionnat; rue Chaponnay, entre les rues Voltaire et Garibaldi; rue Desaix; rue Etienne-Dolet, entre les rues Boileau et Clos-Sui-phon; rue du Pensionnat, entre les rues Vendôme et Créqui et entre la place Champfleuri et le boulevard de la Part-Dieu; ancien chemin de Ronde; rue Neuve-de-la-Villardière, entre les rues de l'Arquebuse et Créqui, entre les rues du Lac et de la Bannière et entre la rue d'Essling et le boulevard de la Part-Dieu; rue Voltaire, entre les rues Bonnel et Servient; rue du Commandant-Dubois, rue Charpenay. Montant des travaux, 62.008 fr. 70. Cautionnement, 2000 fr. — 2^e lot. Pavage en cailloux roulés : rue Béarn, entre la rue des Trois-Pierres et l'avenue des Ponts; place du Château, chaussées est et ouest; avenue Félix-Faure, entre les rues Vendôme et Duguesclin; rue d'Heyrieux, entre la rue du Docteur-Crestin et le boulevard des Hirondelles; rue Parmentier, entre le quai Claude-Bernard et la rue de Béarn; rue Raulin, entre le boulevard du Sud et la rue de la Méditerranée; rue Saint-Lazare, entre les rues de la Madeleine et Dumoulin; rue Saint-Jérôme, entre les rues Chevreul et de la Lône; boulevard du Sud, entre le quai Claude-Bernard et la rue de Béarn; rue de la Vierge-Blanche, entre la rue du Béguin et la rue du Docteur-Crestin. Montant des travaux, 57.637 fr. 99. Cautionnement, 2000 fr.

Les plans, devis et cahiers des charges, relatifs aux travaux, sont déposés à la mairie de Lyon (Bureau des renseignements), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Samedi 21 juin, 2 h. — *Préfecture.* — Agrandissement de l'asile départemental d'aliénés du Rhône, à Bron. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie et pierre de taille : 3 pavillons de gâteaux, 116.860 fr. 14. 2 pavillons d'isolement, 60.469 fr. 41. 1 quartier pour enfants, 5.025 fr. 60. Canalisation générale, 24.622 fr. 50. Montant des travaux, 206.977 fr. 68. A valoir, 20.697 fr. 76. Cautionnement, 12.000 fr. Montant approximatif des frais, 2.780 fr. — 2^e lot. Ciments et carrelages. 3 pavillons de gâteaux, 41.419 fr. 80. 2 pavillons d'isolement, 17.319 fr. 50. 1 quartier pour enfant, 1.240 fr. 60. Montant des travaux, 59.979 fr. 90. A valoir, 5.998 fr. Cautionnement, 3.400 fr. Montant approximatif des frais, 880 fr. — 3^e lot. Charpente : 3 pavillons de gâteaux, 45.779 fr. 40. 2 pavillons d'isolement, 15.414 fr. 1 quartier pour enfants, 1.123 fr. Montant des travaux, 62.316 fr. 40. A valoir, 6.231 fr. 64. Cautionnement, 3.600 fr. Montant approximatif des frais, 900 fr. — 4^e lot. Menuiserie : 3 pavillons de gâteaux, 18.600 fr. 2 pavillons d'isolement, 10.448 fr. 1 quartier pour enfants, 1.260 fr. 80. Montant des travaux, 30.308 fr. 80. A valoir, 3.030 fr. 88. Cautionnement, 1.800 fr. Montant approximatif des frais, 495 fr. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie, fumisterie : 3 pavillons de gâteaux, 22.279 fr. 50. 2 pavillons d'isolement, 14.753 fr. 1 quartier pour enfants, 1.719 fr. 35. Montant des travaux, 38.751 fr. 85. A valoir, 3.875 fr. 18. Cautionnement, 2.500 fr. Montant approximatif des frais, 610 fr. — 6^e lot. Serrurerie : 3 pavillons de gâteaux, 26.762 fr. 70. 2 pav. d'isolement, 13.547 fr. 20. 1 quartier pour enfants, 1.319 fr. Montant des travaux, 41.628 fr. 90. A valoir, 4.162 fr. 89. Cautionnement, 2.700 fr. Montant approximatif des frais, 640 fr. — 7^e lot. Ferblanterie, plomberie et appareils sanitaires : 3 pavillons de gâteaux, 8.632 fr. 50. 2 pavillons d'isolement, 6.312 fr. 1 quartier pour enfants, 527 fr. 50. Montant des travaux, 15.472 fr. A valoir, 1.547 fr. 20. Cautionnement, 1.000 fr. Montant approximatif des frais, 300 fr.

Les pièces du projet qui font l'objet de la présente adjudication sont déposées

à la préfecture (2^e division, 1^{er} bureau), où les entrepreneurs peuvent en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Côte-d'Or. — Samedi 21 juin, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux communaux. Commune d'Ouges. Restaur. de l'église. Dépense évaluée à 19.073 fr. 34. Projet dressé par M. Suisse, architecte, à Dijon.

Renseignements à la préfecture.

Isère. — Dimanche 8 juin, 11 h. — *Mairie de Saint-Pierre-d'Entre-mont.* — Travaux sur chemins vicinaux. Construction du chemin vicinal ordinaire n° 1, dit Cucheron, entre Villars et Arragons, sur 2.333 m. 04. Montant des travaux, 25.494 fr. 99. A valoir, 4.505 fr. 01. Total, 30.000 fr. Cautionnement, 1.000 fr.

Renseignements à la mairie.

Isère. — Dimanche 15 juin, 11 h. — *Mairie de Saint-Ismier.* — Travaux sur chemins vicinaux. Construction du chemin vicinal ordinaire n° 17, dit de Chanron, entre Pomais et le chemin de grande communication n° 165, sur 1.926 m. 26. Mont. des travaux, 16.985 fr. 21. A valoir, 3.014 fr. 79. Total, 20.000 fr. Cautionnement, 700 fr.

Renseignements à la mairie.

Jura. — Jeudi 12 juin, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Clairvaux. Appropriation de l'école de filles. Montant des travaux, 25.070 fr. 45. A valoir, 3.929 fr. 55. Total, 29.000 fr. Cautionnement, 830 fr. M. Rousseau, architecte à Lons-le-Saunier. — 2^e lot. Charnod. Construction de fontaines et d'un abri pour lavoir. Montant des travaux, 10.201 fr. 49. A valoir, 810 fr. 20. Total, 11.011 fr. 69. Cautionnement, 340 fr. M. Sudan, géomètre à Maigna-sur-Valouse. — 3^e lot. Courbouzon. Agrandissement de l'école de filles. Montant des travaux, 2.223 fr. 78. A valoir, 376 fr. 22. Total, 2.600 fr. Cautionnement, 75 fr. M. Rousseau, architecte, à Lons-le-Saunier. — 4^e lot. Villeneuve-les-Charnod. Construction d'un réservoir d'eau. Montant des travaux, 3.895 fr. 83. A valoir, 454 fr. 17. Total, 4.350 fr. Cautionnement, 130 fr. M. Camus, architecte à Lons-le-Saunier. Visa par l'auteur du projet huit jours avant l'adjudication.

Les soumissions accompagnées des pièces prescrites devront être déposées au secrétariat général de la préfecture le mercredi 11 juin, avant 5 heures du soir, ou, pour celles provenant du dehors, parvenir par la poste, sous pli recommandé, par le premier courrier du jeudi.

Renseignements à la préfecture (2^e division).

Jura. — Samedi 14 juin, 11 h. — *Sous-préfecture de Saint-Claude.* — Saint-Lupicin. — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Agrandissement du cimetière paroissial. Montant des travaux, 15.730 fr. 35. A valoir, 2.269 fr. 65. Total, 18.000 fr. Cautionnement, 800 fr. M. Gavand, agent-voyer à Saint-Lupicin. — 2^e lot. Réparation au bureau de poste. Montant des travaux, 2.317 fr. 09. A valoir, 332 fr. 91. Total, 2.650 fr. Cautionnement, 125 fr. Même auteur du projet.

Visa par l'auteur du projet huit jours avant l'adjudication.

Renseignements à la sous-préfecture.

Loire (Haute-). — Dimanche 8 juin, 2 h. — *Mairie de Pradelles.* — Etablissement d'une usine hydro-électrique pour l'éclairage de la ville. Construction. Montant des travaux, 32.473 fr. 22. A valoir, 2.026 fr. 78. Total, 34.500 fr. Cautionnement, 1.000 fr.

Visa par l'ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, au Puy, huit jours avant l'adjudication.

Renseignements à la préfecture, 1^{re} division, et dans les bureaux de M. l'ingénieur ordinaire du Puy, ainsi qu'à la mairie.

Saône-et-Loire. — Mercredi 11 juin, 3 h. — *Sous-préfecture de Louhans.* — Travaux sur chemins vicinaux. — 1^{er} lot. Saint-Germain-du-Bois. Chemin de grande communication n° 65, de Chalons-sur-Saône à Lons-le-Saunier. Construction de trottoirs avec caniveaux, sur 335 m. Mont. des travaux, 3.788 fr. 38. A valoir, 411 fr. 62. Total, 4.200 fr. Cautionnement, 120 fr. Chemins vicinaux ordinaires. 2^e lot. Dampierre-en-Bresse et La Racineuse. Chemins n° 2 et 1. Reconstr. en maçon. du pont en charpente sur la rivière La Guyotte et exhaussement des rampes d'accès aux abords, sur 190 m. Montant des travaux, 22.075 fr. 20. A valoir, 2.124 fr. 80. Total, 24.200 fr. Cautionnement, 800 fr. — 3^e lot. Diconne. Chemin n° 6, de Diconne aux Jacquards. Construction sur 2.530 m., entre le chemin d'intérêt commun n° 104 et le chemin d'intérêt commun n° 62. Montant des travaux, 21.465 fr. 53. A valoir, 2.334 fr. 47. Total, 23.800 fr. Cautionnement, 600 fr. — 4^e lot. Joudes. Chemin n° 5, de Marciat à la Côte-Mouton. Construction sur 526 m., entre le chemin vicinal ordinaire n° 3 et le chemin vicinal ordinaire n° 4. Montant des travaux, 2.770 fr. 30. A valoir, 429 fr. 70. Total, 3.200 fr. Cautionnement, 100 fr. — 5^e lot. Sainte-Croix. Chemin n° 8, de Sainte-Croix à Tagisset. Construction sur 1.800 m., entre Chatenet et Tagiset. Montant des travaux, 15.282 fr. 20. A valoir, 2.517 fr. 80. Total, 17.800 fr. Cautionnement, 550 fr. — 6^e lot. Varenne-sur-le-Doubs. Chemin n° 2, du chemin de grande communication n° 73 au Doubs et à Navilly. Elargissement et redressement sur 449 m., entre le chemin de grande communication n° 73 et le chemin vicinal ordinaire n° 1. Montant des travaux, 1.960 fr. 93. A valoir, 109 fr. 07. Total, 2.070 fr. Cautionnement, 100 fr.

Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'ingénieur de l'arrondissement de Louhans.

Les paquets, sous plis cachetés, devront être déposés la veille, dans les bureaux de la sous-préfecture, c'est-à-dire le mardi 10 juin, ou parvenir par la poste, sous pli recommandé, par le premier courrier du 11 juin.

Renseignements à la sous-préfecture.

Saône-et-Loire. — Vendredi 20 juin, 2 h. — *Sous-préfecture de Chalons-sur-Saône.* — Travaux sur chemins vicinaux. — 1^{er} lot. Montceau-les-Mines. Construction d'aqueducs sous la chaussée du chemin de grande com-

munication, n° 91. Montant des travaux, 828 fr. 71. A valoir, 171 fr. 29. Total, 1.000 fr. Cautionnement, 30 fr. — 2° lot. Jugy. Construction du chemin d'intérêt commun n° 82, sur 980 m. Montant des travaux, 4.196 fr. A valoir, 1.304 fr. Total, 5.500 fr. Cautionnement, 140 fr. — 3° lot. Virey. Construction du chemin vicinal ordinaire n° 5, sur 1.879 m. Mont. des travaux, 8.298 fr. 96. A valoir, 2.101 fr. 04. Total, 10.400 fr. Cautionnement, 250 fr.

Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Labbaye, ingénieur à Chalon, rue aux Fèvres.

Renseignements à la sous-préfecture.

Savoie. — Lundi, 9 juin, 10 h. — *Sous-Préfecture de Montiers.* — Travaux nu service vicinal. 1er lot. Pussy, chemin vicinal ordinaire n° 1, de Notre-Dame-de-Briançon au chef-lieu de Pussy. Construction d'un pont métallique de 33 mètres de portée et 32 mètres d'ouverture sur la rivière de l'Isère à Notre-Dame-de-Briançon. 1° Partie métallique. Montant des travaux, 19.500 fr. Somme à valoir, 1.339 fr. Total, 18.161 fr. Cautionnement, 600 fr. 2° Maçonnerie, chaussée et plancher en ciment armé. Montant des travaux, 6.000 fr. Somme à valoir, 796 fr. 20. Total, 5.203 fr. 80. Cautionnement, 183 fr. — 2° lot. Montgirod. Chemin vicinal ordinaire n° 2, du Villaret à Centron. Construction de la partie comprise entre le village du Villaret et la route nationale n° 90. Montant des travaux, 21.800 fr. Somme à valoir, 1.436 fr. 60. Total, 20.343 fr. 68. Cautionnement, 750 fr.

Savoie. — Samedi 14 juin, 10 h. — *Préfecture.* — Travaux communaux. — I. Construction d'une école de garçons avec mairie, à Thoiry. Projet dressé par M. Bertin, architecte à Chambéry. Montant des travaux à adjudger et détaillés au devis estimatif, 27.720 fr. 71. Somme à valoir pour travaux imprévus, 1.088 fr. 82. Honoraires de l'architecte, 1.440 fr. 47. Total de la dépense prévue au projet, 30.250 fr. Montant du cautionnement à fournir en numéraire, 1.385 fr. — II. Restauration et agrandissement de l'église de Cessens. Projet dressé par M. Bertin, architecte à Chambéry. Montant des travaux à adjudger et détaillés au devis estimatif, 15.688 fr. 79. Somme à valoir pour travaux imprévus, 977 fr. 88. Honoraires de l'architecte, 883 fr. 33. Total de la dép. prévue au projet, 17.500 fr. Mont. du cautionn. à fournir en numéraire, 780 fr. — III. Appropriation et agrandissement de l'école d'Arbin et des dépendances. Projet dressé par M. Bertin, architecte à Chambéry. Montant des travaux à adjudger et détaillés au devis estimatif, 14.613 fr. 01. Somme à valoir pour travaux imprévus, 1.386 fr. 99. Honoraires de l'architecte, 800 fr. Total de la dépense prévue au projet, 16.800 fr. Montant du cautionnement à fournir en numéraire, 730 fr. — IV. Restauration de l'église de Billième. Projet dressé par M. Dénorier, architecte à Chambéry. Montant des travaux à adjudger et détaillés au devis estimatif, 5.443 fr. 16. Somme à valoir pour travaux imprévus, 272 fr. 40. Honoraires de l'architecte, 285 fr. Total de la dépense prévue au projet, 6.006 fr. 56. Montant du cautionnement à fournir en numéraire, 270 fr.

On pourra prendre communication des plans, devis et cahier des charges, soit à la mairie de la commune intéressée, soit à la préfecture (2° division, 3° bureau), tous les jours, de 2 à 4 heures de l'après-midi, excepté le dimanche.

Savoie (Haute-). — Mardi 10 juin, 10 h. — *Préfecture.* — 1° lot. Serraval. Chemin de grande communication n° 6. Reconstruction du pont du Fatier et rectification aux abords, sur une longueur de 142 m. 86. Travaux à l'entreprise, 7.569 fr. 07. Somme à valoir, 1.190 fr. 93. Cautionnement, 290 fr. — 2° lot. Abondance. Chemin de grande communication n° 22. Elargissement entre les lieux dits « La Fouly » et « Sous-les-Crêts » sur une longueur de 826 mètres 15. Travaux à l'entreprise, 12.028 fr. 48. Somme à valoir, 2.579 fr. 52. Cautionnement, 400 fr. — 3° lot. Viry. Chemin d'intérêt commun n° 9. Construction de la partie comprise entre le pont de la Côte et la route départementale n° 2 sur une longueur de 343 mètres. Travaux à l'entreprise, 5.465 fr. 96. Somme à valoir, 1.034 fr. 04. Cautionnement, 180 fr. — 4° lot. Valleiry. Chemin d'intérêt commun n° 23. Construction de la partie comprise entre chez Seyssel et chez Guilhermet, sur une longueur de 434 m. Travaux à l'entreprise, 6.842 fr. 60. Somme à valoir, 1.057 fr. 40. Cautionnement, 220 fr. — 5° lot. Mûres. Chemin vicinal ordinaire n° 5. Construction de la partie comprise entre le chef-lieu et le chemin de grande communication n° 5, sur une longueur de 532 m. Travaux à l'entreprise, 4.772 fr. 60. Somme à valoir, 1.107 fr. 40. Cautionnement, 160 fr. — 6° lot. Saint-Eustache. Chemins vicinaux ordinaires n° 1 et 5. Construction : 1° du chemin n° 1, entre le chemin vicinal ordinaire n° 2 et l'extrémité, sur une longueur de 833 m. 33; 2° du chemin n° 5, entre le chemin vicinal ordinaire n° 2 et l'extrémité, sur une longueur de 688 m. 70. Travaux à l'entreprise, 8.277 fr. 65. Somme à valoir, 957 fr. 35. Cautionnement, 275 fr. — 7° lot. Saint-Eustache. Chemin vicinal ordinaire n° 6. Construction de la partie comprise entre le chemin vicinal ordinaire n° 2 et l'extrémité, sur une longueur de 593 m. 13. Travaux à l'entreprise, 4.832 fr. 76. Somme à valoir, 547 fr. 24. Cautionnement, 160 fr. — 8° lot. Doussard. Chemins vicinaux ordinaires n° 2 et 13. Rectification entre Arnaud et le Pont-de-Doussard, comprenant : 1° un tronçon du chemin vicinal ordinaire n° 2 de 156 m. 21 de longueur; 2° le chemin vicinal ordinaire n° 13 sur toute son étendue, de 512 m. 93. Travaux à l'entreprise, 23.269 fr. 98. Somme à valoir, 3.730 fr. 02. Cautionnement, 900 fr. — 9° lot. Faverges. Chemin vicinal ordinaire n° 3. Construction d'un pont sur le ruisseau de Montmin à Vesonne. Travaux à l'entreprise, 4.736 fr. 50. Somme à valoir, 963 fr. 59. Cautionnement, 160 fr. — 10° lot. Thorens. Chemin vicinal ordinaire n° 7. Rectification de la partie comprise entre le chemin d'intérêt commun n° 2 et un point situé à environ 200 mètres en deçà du ruisseau du Mont, sur une longueur de 1.363 m. 08. Travaux à l'entreprise, 17.639 fr. 14. Somme à valoir, 3.633 fr. 96. Cautionnement, 550 fr. — 11° lot. Faucigny. Chemin vicinal ordinaire n° 4. Construction de la partie comprise entre le chef-lieu et le hameau de chez Perray, sur une longueur de 2.228 m. Travaux à l'entreprise, 24.337 fr. 14. Somme à valoir, 3.532 fr. 86. Cautionnement, 750 fr. — 12° lot. Onion,

Chemin vicinal ordinaire n° 7. Construction de la partie comprise entre le chemin de grande communication n° 26 et le torrent du Risse au lieu dit « La Tourne », sur une longueur de 358 m. 94, et du raccordement du hameau d'Amoulin, sur une longueur de 40 m. 69. Travaux à l'entreprise, 68.146 fr. 68. Somme à valoir, 9.750 fr. 82. Cautionnement, 3.000 fr. — 13° lot. Lucinges. Chemin vicinal ordinaire n° 4. Construction de la partie comprise entre le chemin vicinal ordinaire n° 1 et le hameau de chez Pallud, sur une longueur de 1.533 m. 29. Travaux à l'entreprise, 12.537 fr. 01. Somme à valoir, 2.179 fr. 99. Cautionnement, 500 fr. — 14° lot. Andilly. Chemin vicinal ordinaire n° 11. Construction de la partie comprise entre le chemin vicinal ordinaire n° 10 et la maison d'école, par chez Canard, sur une longueur de 678 m. Travaux à l'entreprise, 8.436 fr. 19. Somme à valoir, 2.503 fr. 81. Cautionnement, 280 fr. — 15° lot. Beaumont. Chemin vicinal ordinaire n° 15. Construction de la partie comprise entre la route nationale n° 201, au Câble et le chemin vicinal ordinaire n° 9 sur une longueur de 260 m. Travaux à l'entreprise, 1.075 fr. 13. Somme à valoir, 224 fr. 87. Cautionnement, 50 fr. — 16° lot. Neydens. Chemin vicinal ordinaire n° 7. Construction de la partie comprise entre le chef-lieu et la maison Tagand, sur une longueur de 255 m. Travaux à l'entreprise, 2.179 fr. 43. Somme à valoir, 570 fr. 57. Cautionnement, 100 fr. — 17° lot. La Chapelle (Ab.) Chemin vicinal ordinaire n° 7. Rectification de la partie comprise entre chez Maxit et les confins de Châtel, sur une longueur de 872 m. Travaux à l'entreprise, 3.799 fr. 19. Somme à valoir, 606 fr. 81. Cautionnement, 100 fr. — 18° lot. Seytroux. Chemin vicinal ordinaire n° 10. Construction de la partie comprise entre le Ferlet et les Chosseaux, sur une longueur de 1.694 m. 62. Travaux à l'entreprise, 8.672 fr. 34. Somme à valoir, 2.202 fr. 66. Cautionnement, 300 fr. — 19° lot. Lugrin. Chemin vicinal ordinaire n° 6. Construction de la partie comprise entre le ruisseau de la Besandière et le chemin de grande communication n° 24, sur une long. de 1.228 m. 94. Travaux à l'entreprise, 22.440 fr. 81. Somme à valoir, 3.162 fr. 60. Cautionnement, 740 fr. — 20° lot. Sciez. Chemin vicinal ordinaire n° 9. Construction de la partie comprise entre la route nationale n° 5 et le hameau de Choisy avec embranchement sur Chauanne, sur une longueur de 1.233 m. Travaux à l'entreprise, 8.676 fr. 33. Somme à valoir, 1.858 fr. 67. Cautionnement, 290 fr. — 21° lot. Chemin vicinal ordinaire n° 5. Construction des parties comprises entre les abords du chemin d'intérêt commun n° 28 et le village de Sorcy et entre le lieu dit le Perry et le pont des Baves, sur une longueur de 1.030 m. Travaux à l'entreprise, 8.987 fr. 78. Somme à valoir, 1.849 fr. 72. Cautionnement, 300 fr.

Ceux qui désireront concourir à ces adjudications pourront prendre connaissance des devis, cahier des charges, détail estimatif et plans concernant lesdits travaux, à la préfecture (1° division), tous les jours, pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Vaucluse. — Samedi 14 juin, 2 h. — *Préfecture.* — Ponts et chaussées. Syndicat de la Durance à Pertuis. Construction d'une digue intermédiaire entre les Epies de l'Eze et de Réparade. Travaux à l'entreprise : terrassements, 46.454 fr. 46. Ouvrages d'art, 10.145 fr. 31. Total, 56.899 fr. 77. Somme à valoir, 3.109 fr. 23. Total général, 60.000 fr. Cautionnement provisoire, 1.500 fr., définitif, 1.500 fr.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : 1° dans les bureaux de la préfecture (1° division), de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir; 2° dans les bureaux de M. Adam, ingénieur ordinaire, boulevard National, 23, à Apt, de 8 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Vaucluse. — Prochainement. — *Préfecture.* — Asile départemental d'aliénés de Mondevergues. Installation de l'éclairage électrique. Ces travaux sont évalués comme il suit : travaux à l'entreprise, 56.612 fr. Somme à valoir, 8.388 fr. Total, 65.000 fr.

On peut prendre connaissance des pièces du projet, tous les jours ouvrables, dans les bureaux de la préfecture, de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures.

Ministère de la Guerre. — Samedi 7 juin, 2 h. — *Mairie de Gap.* — Service du génie. Construction de l'infirmerie-hôpital de l'Unay. Montant des travaux, 68.000 fr.

Renseignements au bureau du génie à Gap.

Ministère de la Guerre. — Mardi 10 juin, 2 h. — *Mairie de Briançon.* — Direction d'artillerie de Briançon. Nivellement du sol et construction de deux hangars pour projectiles à l'arsenal d'artillerie de Briançon. Evaluation des travaux : 1° lot. Terrassements et empierrement, maçonnerie, plâtrerie, dallage. Montant des travaux, 20.885 fr. 45. — 2° lot. Menuiserie, charpente en fer, ferronnerie, serrurerie, peinture, vitrerie. Montant des travaux, 13.516 fr. 17. — 3° lot. Couverture et zingage. Montant des travaux, 3.573 fr. 85. Total, 38.005 fr. 47.

Le cahier des clauses et conditions générales et toutes les pièces relatives au marché sont déposées dans les bureaux du service de l'artillerie, à Briançon, où l'on peut en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 8 à 11 heures du matin et de 2 à 5 heures du soir.

Nota. — Toute personne qui a l'intention de concourir à cette adjudication doit faire parvenir au capitaine, chef du service des bâtiments de la direction d'artillerie de Briançon, avant le 2 juin 1902, les pièces énumérées aux articles 5, 6 et 7 de la notice n° 2 annexée au cahier des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de travaux militaires.

Ministère de la Guerre. — Samedi 14 juin, 2 h. — *Hôtel de ville de Lyon.* — Service du génie. Chefferie de Lyon (annexe de la Valbonne). Construction d'un pavillon d'officiers à l'école de tir de la Valbonne. Montant des travaux, 21.000 fr. Cautionnement, 1.000 fr.

Les pièces du marché sont déposées à Lyon dans les bureaux du génie, quai de la Charité, 44, où l'on peut en prendre connaissance, tous les jours non

fiérés, de 8 à 11 heures du matin et de 2 à 5 heures du soir. Date de production des pièces, dernier délai, 3 juin 1902.

Ministère de la Guerre. — Mercredi 18 juin, 2 h. 1/2 — *Hôtel de ville de Grenoble.* — Service du génie. Chefferie de Grenoble. Construction d'une manutention militaire et de ses dépendances. Ces travaux, évalués à la somme de 187.000 fr., seront adjugés en 7 lots, savoir : 1^{er} lot. Terrassements, maçon., ouvrages en ciment, carrelages, pavages. Eval., 117.000 fr. Caut. exigé, 1.500 fr. Dép. de garantie, 1.200 fr. — 2^e lot. Couv. et charpente. Evaluation, 16.000 fr. Cautionnement exigé, néant. Dépôt de garantie, néant. — 3^e lot. Menuiserie. Evaluation, 21.000 fr. Cautionnement exigé, néant. Dépôt de garantie exigé, néant. — 4^e lot. Charpente métallique. Evaluation, 10.000 fr. Cautionnement exigé, néant. Dépôt de garantie exigé, néant. — 5^e lot. Ferronnerie, ouvrages en fonte et en tôle. Evaluation, 15.000 fr. Cautionnement exigé, néant. Dépôt de garantie exigé, néant. — 6^e lot. Zinguerie, plomberie, cuivrerie. Evaluation, 3.500 fr. Cautionnement exigé, néant. Dépôt de garantie exigé, néant. — 7^e lot. Peinture, vitrerie, pose de papiers. Evaluation, 4.500 fr. Cautionnement exigé, néant. Dépôt de garantie, néant.

Pour tous renseignements s'adresser à la chefferie du génie, 35, rue Servan, à Grenoble, tous les jours non fiérés, de 9 à 11 heures du matin et de 2 à 5 heures du soir.

Ministère de la guerre. — Jeudi 19 juin, 2 h. — *Mairie de Vichy.* — Service du génie. Chefferie de Clermont-Ferrand. Place de Vichy. Adjudication des travaux à exécuter dans la place de Vichy pour la construction d'un pavillon d'officiers malades dans l'hôpital thermal militaire. Ces travaux s'élevant à la somme de 174.000 fr. seront adjugés en 4 lots, savoir : 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries, travaux de ciment, pavages, dallages, conduites en poterie, couverture en ardoises. Evaluation, 62.000 fr. Cautionnement exigé, 3.100 fr. Dépôt de garantie, 700 fr. — 2^e lot. Charpente, menuiserie. Evaluation, 45.000 fr. Cautionnement exigé, 2.200 fr. Dépôt de garantie, 500 fr. — 3^e lot. Ferronnerie, fonte, serrurerie, quincaillerie, zinguerie, plomberie, cuivrerie, ferblanterie. Evaluation, 32.000 fr. Cautionnement exigé, 1.600 fr. Dépôt de garantie, 400 fr. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Evaluation, 35.000 fr. Cautionnement exigé, 1.700 fr. Dépôt de garantie, 400 fr.

Les personnes qui veulent concourir à l'adjudication devront produire à M. le chef du génie, à Clermont-Ferrand, avant le 7 juin, les pièces exigées.

Les pièces relatives au marché sont déposées dans les bureaux du génie à Clermont-Ferrand, boulevard Trudaine; de Moulins, quartier Villard, et de Vichy, hôpital thermal, on peut en prendre connaissance tous les jours non fiérés, de 9 à 11 heures du matin et de 2 à 5 heures du soir.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

— DROITS D'ACCISE EN SUS —

	les 100 kil.	
Cuivre en lingots affiné	147 50	155 »
— en planche rouge	187 50	190 50
— — — jaune	157 50	167 50
Etain Banca en lingots	370 »	375 »
— Billiton et détroits en lingots	365 »	367 50
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	35 »	35 »
— ouvré : tuyaux et feuilles	38 50	39 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	45 »	46 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	60 »	61 »
— — — Autres marques	59 »	61 »
Nickel brut pour fonderie	475 »	500 »
— laminé	575 »	603 »
Aluminium brut pour fonderie	375 »	400 »
— laminé	475 »	550 »
Fer laminé 1 ^{re} classe	20 »	» »

RÉGIE D'IMMEUBLES

VENTE ET LOCATION
DE VILLAS ○ ○ ○ ○ ○
○ ○ ○ MAISONS ○ ○ ○
○ ○ ○ ○ ○ TERRAINS, ETC.

P. FUZIER-PERRIN
59, Route de Paris, LA DEMI-LUNE

GAZETTE JUDICIAIRE ET COMMERCIALE
DE LYON

JOURNAL DE JURISPRUDENCE ET D'ANNONCES LÉGALES
paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

ABONNEMENTS : Six mois, 10 fr. — Un an, 20 fr.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil, Lyon (au rez-de-chaussée).

SPECTACLES

Théâtre des Célestins. — Tournée Romain. Tous les soirs, *Michel Strogoff*, pièce à grand spectacle en 11 tableaux.

Théâtre de la Scala. — Aujourd'hui 1^{er}, lundi 2, mardi 3. Gémier et sa troupe : *la Marchande de Pommes, le Portefeuille, au Téléphone, et le Cour.*

Casino. — Tous les soirs concert-spectacle. Mardi, soirée de gala. Nouveaux débuts.

Horloge (cours Lafayette, 137). — Tous les soirs, les soirs, les divertissants *Gringalets*, l'amusant vaudeville militaire *les Deux Réservees*.

Concerts Bellecour. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, grand concert par l'orchestre de la ville, sous la direction de M. Fargues. Les dimanche, mardi et vendredi de chaque semaine, grande fête artistique avec le concours d'artistes de chant. Les abonnements pour la saison peuvent être pris à l'entrée, à raison de 17 francs, taxe municipale comprise.

L'Imprimeur-Gérant : ALEXANDRE REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY, 4, Rue Gentil. — 30003

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX EN CIMENT

VE A. DEMOLINS, Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 35, rue Claudine, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

PRODUITS REFRACTAIRES & GRÉS

PROST ET PICARD à Givors (Rhône). Cornues à Gaz. Produits réfractaires et Briques rouges. Tuyaux en grès vernissés pour conduites d'eau et assainissement. Téléphone.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Serin, 5, LYON

SABLE. — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — Drilage à vapeur sur le Rhône. Sable, Gravier, Cailloux roulés.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun.

PERRUSSON FILS & DESFONTAINES. — Fabrication générale de tous les produits céramiques employés dans la construction, Dépôt général, 85 quai Pierre-Scize à Lyon.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour conduite d'eau et pour Bâtimens. Seuls représentants à Lyon de la C^{ie} des Grès Français de Pouilly-sur-Saône.

CIMENTS, CHAUX, PLATRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

CHAUX ET CIMENTS. — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — Seuls concessionnaires des Ciments Vicat pour le Rhône et la Loire, ainsi que des Usines de Trept (Isère); du Val d'Amby (Isère). Seuls vendeurs des Chaux de Cruas (Valette-Vialard) succursale à Saint Etienne (Loire); Saint-Fons (Rhône).

PEINTURE & PLATRIERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun.

CHEVROT ET DELEUZE, 64, rue de Marseille, Lyon. — Plâtres de Savoie, de l'Isle, de Bourgogne, de Paris; à mouler, à enduire. Albâtre. Lattes suisses. Briques pleines et creuses. Seuls vendeurs des Plâtres de Savoie de la Société des Plâtriers du Sud-Est et des Plâtres de l'Isle (marque Poulet). Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; St-Fons, 9, quai St-Gobain

CERAMIQUE

PRODUITS CERAMIQUES, PROST FRERES, fabricants à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtimens. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

PRODUITS CERAMIQUES. — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — Dépositaires des Tuileries de Roanne, Sainte-Foy-l'Argentière, Bourgogne et Saint-Vallier. Spécialité de Boisseaux pour cheminées. Tuyaux en grès. Fabrication de tuyaux en poterie pour bâtimens et conduites d'eau. Carreaux de Marseille, de Verdun. Plotets en ciment à prix réduits qualité exceptionnelle. Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

PERRUSSON FILS & DESFONTAINES. — Céramique pour décoration architecturale. Dépôt 85, quai Pierre-Scize, Lyon.

G^{DE} TUILERIE MÉCANIQUE
 DE J. DEBERNARDY
 Fondée en 1830 Moirans (Isère)
A. DESPAGNET
 Ancien Directeur des Tuileries de Montchanin
 et Sainte-Foy-l'Argentière
 SUCCESSEUR

Fabrication exclusivement en pâte molle
 et en terre lavée de tous produits en terre cuite
 pour Bâtimens

Tuiles, Briques et tous Accessoires
 de Couvertures émaillées en toutes couleurs

Représentant à Lyon : **M. J. MOUTON**
 ENTREPRENEUR DE TRAVAUX DE CARRELAGE
 20, Rue Childebert, 20

SERRURERIE ARTISTIQUE
 Grilles, Portails, Balcons, Rampes, Serres
 Bâches, Ciels-
 ouverts, Croi-
 sées en fer,
 Ponts et
 Kiosques.



MARQUISES, VERANDAHS
 Volières, Tonnelles, Clôtures légères, Bordures,
 Entourages, Piquets fer pour la Vigne.
MEUBLES DE JARDINS ET CAFÉS

EMILE RAOUX
 130, Cours Lafayette, Lyon
 Tarif adressé franco sur demande

A VENDRE
 202, rue Paul-Bert, centre industriel, à
 proximité de 2 lignes de Tramways, **USINE**,
 superficie 1200 mètres carrés, entièrement cou-
 verts, avec maison de trois étages sur façade pour
 bureaux ou appartemens.
 S'adresser
 Usine **ROCHET & SCHNEIDER**
 57, chemin Feuillat. — LYON

ATELIER DE MENUISERIE A VAPEUR
 et de lumière électrique
 Récemment installé, à louer dans de très bonnes
 conditions, entre Nice et Cannes, sans concurrent
 dans la région, à proximité de la gare et du port.
 — Pays de grandes constructions.
 S'adresser Agence Fournier, Lyon, N°
 765.

Demandez partout
 LE
RHUM MARQUISAT
 Superior Quality
 OLD RUM FROM JAMAICA PLANTATIONS

Le Rhum Marquisat se recommande tout
 spécialement aux gourmets par son arôme déli-
 cieux et la finesse de son goût.
 Le Rhum Marquisat ne craint pas d'être
 comparé aux meilleures marques lancées à ce jour.
 Le **Dépôt général**, 6, rue de Jussieu, LYON,
 tient des échantillons à la disposition de tout
 acheteur.

VILLE de GAP (Hautes-Alpes)
LOTÉRIE
 Pour la Construction d'un Musée à Gap
 (Autorisée par Arrêté ministériel du 3 octobre 1901)
CAPITAL : 200.000 Francs
Gros Lot : 20.000 Fr.

2 lots de	5.000 fr.	6 lots de	500 fr.
2 lots de	1.000 fr.	50 lots de	100 fr.

Au total : 40.000 francs de lots tous en argent
Tirage : le 7 Septembre 1902
UN FRANC LE BILLET
 Joindre enveloppe portant adresse pour le retour, affranchie à 0.15 centimes par quatre billets.
 On trouve des billets dans toute la France, chez les principaux débitants de tabac, libraires etc.
 et à l'Agence Fournier, concessionnaire général, 14, rue Confort, 14, LYON, ainsi que
 dans toutes ses succursales.
REMISE IMPORTANTE AUX MARCHANDS

TRAVAUX DE VITRERIE EN TOUS
 GENRES
 Pour la Ville et le Dehors
 Maison **GUITTA Fils**
FATOU-GUITTA
 SUCCESSIONS
 Rue de Savoie, 12, et place des Célestins, 2

GROS VERRES A VITRES DÉTAIL
 Verres du Nord, Verres de Couleurs
 Tuiles en Verre, Dalles pour sous sol, Verres
 striés et losanges de Saint-Gobain
 Verres anglais et Vitraux d'appartement

F. LAUZUN & C^{IE}
BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)
 CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE



OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE
 Taillés mécaniquement, tournés
 ou sculptés.

BALUSTRADES
 à partir de 10 francs le mètre courant

BALUSTRADES
 à partir de 10 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album

EMPLOI
 DE
L'AMIANTE
 A LA
CONSTRUCTION
 ENDUITS
 Incombustibles,
 Mauvais
 conducteurs
 de la Chaleur
 &
 u son

COMPAGNIE GÉNÉRALE FRANÇAISE D'ASBESTIC
 Société Anonyme au Capital de 500.000 francs
 SIÈGE SOCIAL : 7, rue du Bâ-t-d'Argent, LYON

AMIANTE
ASBESTIC
CALORIFUGES